Collecte d'emballages vides Du 2 au 6 décembre

Les agriculteurs sont conviés à ramener gratuitement leurs bidons et emballages vides (produits phytosanitaires, sacs de semences, produits fertilisants) auprès de leurs fournisseurs du 2 au 6 décembre (cf. carte). Les coopératives et négoces ouvrent leurs portes et stockent les emballages dans des sacs corzani en attendant que le transporteur vienne les récupérer.

Dans le cadre de cette collecte, un minimum de préparation des sacs est exigé. Tout apport ne respectant pas les consignes ci-dessous ne sera pas collecté.

Quels emballages peut-on ramener ?

Les emballages fertilisants concernés

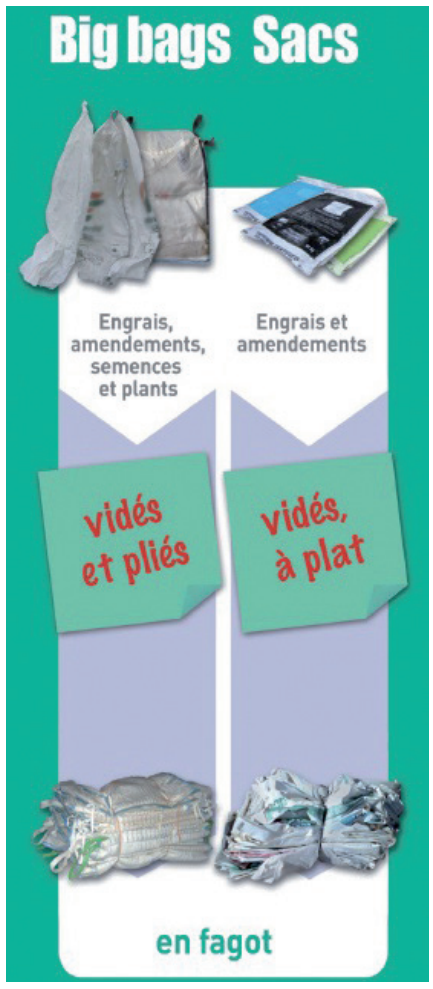

Où ramener ses emballages ?

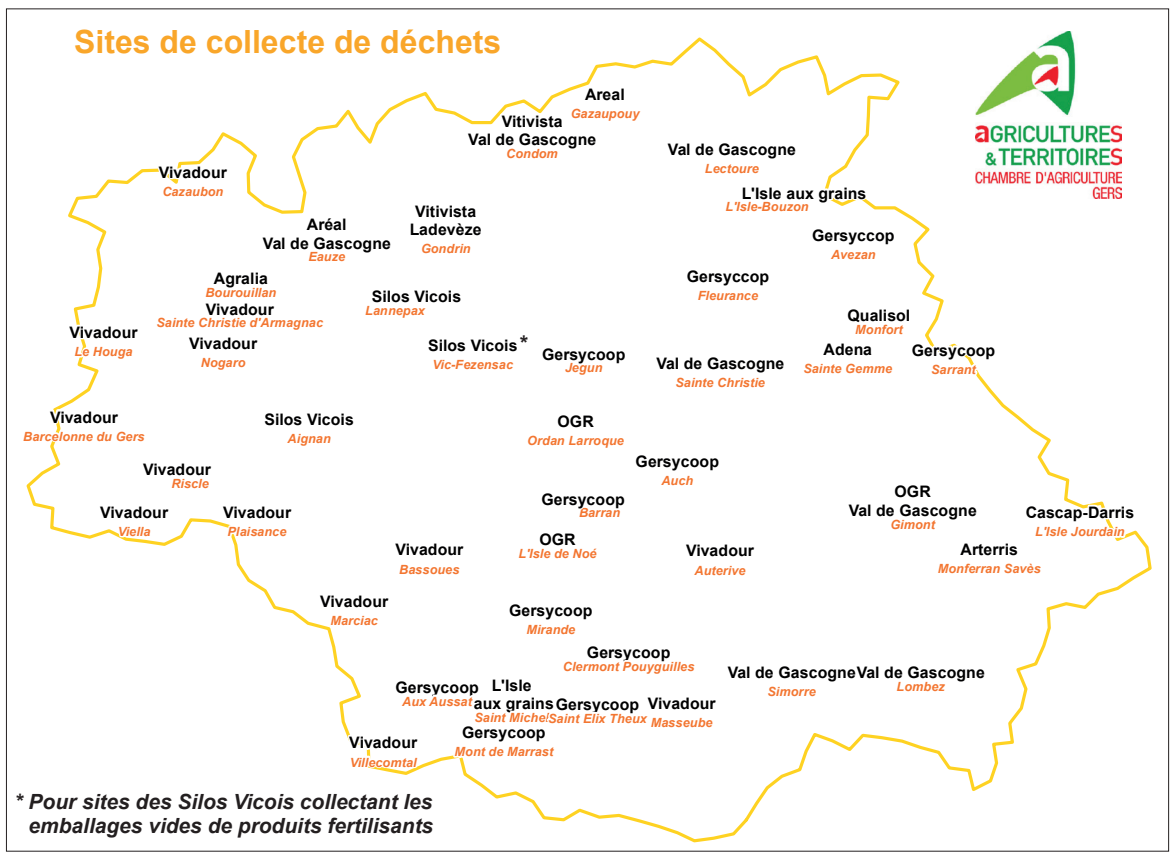

En tant que professionnel, vous êtes responsable de l'élimination de vos déchets (décret n° 94-609 du 13 juillet 1994). Le brûlage ou l'enfouissement des emballages sont interdits.

Soucieux de vous apporter une solution simple et durable, les fabricants, conditionneurs, importateurs et distributeurs d'engrais se sont mobilisés pour mettre en place sur l'ensemble du territoire un dispositif de récupération et de valorisation de ce type d'emballages avec l'appui des Chambres d'agriculture.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'organisation nationale de collecte des produits d'agro-fourniture en fin de vie, gérée par ADIVALOR. Une collecte spécifique sera organisée au mois de juin dans différents sites.

Contact : Chambre d'agriculture du Gers - Tél. 05.62.61.77.13 - www.gers.chambre-agriculture.fr